

Biodiversité et transition énergétique



Promotion de la biodiversité et production d'énergie ne sont pas incompatibles.
© Contec.greenlight

Sans biodiversité, nous ne pourrions pas suffisamment lutter contre le changement climatique et ses conséquences. Les marais et les forêts stockent de grandes quantités de CO₂ et d'eau. Les arbres et les cours d'eau apportent de la fraîcheur dans les villages, les agglomérations et les villes. Il est donc urgent de mieux protéger la biodiversité afin qu'elle puisse continuer à jouer son rôle dans la protection du climat. Parallèlement, nous devons réduire notre dépendance aux énergies fossiles pour freiner le réchauffement climatique, car celui-ci a un impact négatif sur la biodiversité. Il est possible et nécessaire de développer les énergies renouvelables de façon responsable en limitant autant que possible l'impact de ce développement sur la nature. La protection du climat et celle de la biodiversité vont de pair.

Protégeons de concert le climat et la biodiversité

Pour un avenir durable, notre génération et les prochaines ont besoin de la biodiversité et d'une transition énergétique respectueuse de la nature¹. Il est urgent de mieux protéger la biodiversité, car seuls des écosystèmes diversifiés et intacts peuvent atténuer efficacement le changement climatique². Le développement des énergies renouvelables nous affranchit des énergies fossiles, permettant ainsi de freiner le réchauffement climatique³.

L'Initiative biodiversité garantit que la transition énergétique, la protection du climat et la sauvegarde de la biodiversité seront abordées sur un pied d'égalité. Le Conseil fédéral l'exprime ainsi : « C'est pourquoi la protection du climat, le maintien de la biodiversité et le développement de l'économie circulaire font partie des objectifs prioritaires les plus urgents de la politique environnementale. La protection du climat et celle de la biodiversité vont de pair »⁴. L'Initiative biodiversité est compatible avec le développement des énergies renouvelables et avec la loi pour l'électricité⁵.

Sources

¹ [Scnat](#) : « Inverser la tendance dans les domaines du climat et de la biodiversité : le Parlement rencontre les milieux scientifiques »

² [Scnat](#) : « Aborder conjointement le changement climatique et la perte de la biodiversité »

³ [Scnat](#) : « La biodiversité atténue le changement climatique et ses effets »

⁴ [Conseil fédéral 2022](#) : « Environnement Suisse. L'essentiel en bref »

⁵ [Avis de droit](#) : Initiative biodiversité et « acte modificateur unique »



Faits et chiffres

Une transition énergétique respectueuse de la nature est possible

Le potentiel de production d'électricité solaire sur nos toits, façades et autres infrastructures existantes est énorme. Rien qu'en 2023, des installations solaires d'une puissance totale de 1500 MW ont été montées sur des bâtiments, permettant une production annuelle d'environ 1,5 TWh. En une année seulement, c'est ainsi près de la moitié de la production annuelle de l'ancienne centrale nucléaire de Mühleberg qui a été ajoutée, et la tendance est à la hausse. En 2024, plus de 10 % de l'électricité en Suisse devrait déjà être produite à partir de l'énergie solaire⁶. La protection des monuments et des sites n'entrave pas ce développement : seuls 3,5% des bâtiments et installations en Suisse sont protégés⁷. Il s'agit notamment de bâtiments d'habitation, d'églises, de bâtiments industriels, de fortifications militaires ou de ponts. Ces joyaux du patrimoine bâti font partie de notre héritage national et revêtent une grande importance culturelle et économique, et pas seulement pour le tourisme. Le succès de la transition énergétique ne sera pas remis en question par la protection des plus beaux sites et des monuments exceptionnels.

Le 9 juin 2024, le peuple suisse a approuvé la loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (loi pour l'électricité)⁸. Les organisations de protection de la nature qui forment l'Association de soutien à l'Initiative biodiversité avaient fait campagne pour le oui⁹. La loi pour l'électricité crée les bases permettant de produire rapidement en Suisse davantage d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables comme l'eau, le soleil, le vent ou la biomasse. [Un avis de droit](#) de Peter M. Keller, professeur émérite et juge administratif bernois, montre que l'Initiative biodiversité est tout à fait compatible avec la loi sur l'électricité¹⁰. Pour préserver encore davantage nos ressources naturelles, il faut en outre promouvoir l'efficacité énergétique et une utilisation rationnelle de l'énergie, ce qui permettra de réduire la consommation d'électricité de 25 à 40%. Ainsi, protection du climat et biodiversité vont de pair.



L'installation solaire sur le toit de cette ferme classée monument historique produit plus d'électricité que ses habitants n'en consomment.¹¹

© SwissSolarSolutions

Sources

⁶ [Swissolar](#) Marché photovoltaïque suisse

⁷ [Office fédéral de la statistique](#) : D'après l'Office fédéral de la statistique, il existe 75 000 monuments historiques protégés

⁸ [Fedlex : La plateforme de publication du droit fédéral](#) : Loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables

⁹ [BirdLife Suisse](#) (En allemand)

[Pro Natura Suisse](#)

¹⁰ [Avis de droit sur l'Initiative biodiversité et l'acte modificateur unique](#) Prof em Peter M. Keller

¹¹ [SwissSolarSolutions](#) Ferme classée monument historique à Münsingen. (En allemand)

Faits et chiffres

Les énergies renouvelables au bon endroit



Un développement responsable des énergies renouvelables avec le moins d'impact possible sur la nature est réalisable et nécessaire. Ici, le long des Chemins de fers rhétiques et des CFF, de Trimmis à Coire.

©Kecko

En dehors des agglomérations, la priorité doit être donnée à des zones peu sensibles sur le plan écologique et au rehaussement des barrages existants afin de préserver les milieux naturels de valeur et les aires protégées. En effet, si les installations de production d'électricité renouvelables sont implantées au mauvais endroit, elles portent aussi atteinte à la biodiversité. Il est donc nécessaire de recenser les richesses naturelles de façon rigoureuse afin de pouvoir peser avec soin les différents intérêts en présence. Un processus bien structuré et respectant les dispositions légales est essentiel.

L'Initiative biodiversité garantit ce processus méthodique en inscrivant dans la Constitution le principe de la pesée des intérêts, qui a fait ses preuves. Rien ne changera par rapport à la pratique actuelle de la pesée des intérêts, son inscription dans la Constitution la protégera simplement

contre les attaques politiques hâtives et irréfléchies. La biodiversité doit être scrupuleusement étudiée et prise en compte dès le départ de manière adéquate lors de la planification de nouvelles installations. Il ne s'agit pas d'une exigence utopique : la nouvelle loi pour l'électricité, en prévoyant des zones appropriées pour les installations solaires et éoliennes, mise déjà sur une prise en compte précoce de la biodiversité au stade de la planification et requiert des cantons qu'ils disposent de données suffisantes ou, le cas échéant, qu'ils procèdent à des relevés complémentaires¹².

L'Initiative biodiversité est donc tout à fait compatible avec un développement des énergies renouvelables respectueux de la nature, de même qu'avec la loi pour l'électricité.

L'Initiative biodiversité

L'initiative populaire fédérale « Pour l'avenir de notre nature et de nos paysages » (initiative sur la biodiversité) a pour objectif d'éviter la crise de la biodiversité et de mieux garantir la diversité biologique de la Suisse.

La Confédération ainsi que les cantons doivent désigner et préserver les objets protégés et garantir les surfaces nécessaires à la biodiversité. Pour cela, les moyens financiers et humains nécessaires doivent être mis à disposition. En outre, l'initiative vise à ce que les valeurs naturelles, les paysages et le patrimoine architectural soient protégés. Ce qui est protégé juridiquement doit également bénéficier d'une protection effective, notamment contre les pertes progressives dues à des interventions importantes. Les objets protégés d'importance nationale ne doivent pas pouvoir être sacrifiés au profit d'intérêts cantonaux particuliers.

Sources

¹² Loi fédérale relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables : loi sur l'énergie : art. 10 al. 1ter LEné, selon la votation du 9 juin 2024

De bonnes solutions

La loi exigeait déjà jusqu'ici d'évaluer les incidences sur la biodiversité et les milieux naturels importants lors des processus de planification et d'éviter les impacts négatifs, mais cela était souvent réalisé de manière insuffisante et trop tardivement. C'est une opportunité gâchée, car avec une planification adéquate, la production d'énergie est compatible avec la protection de la biodiversité.

L'Initiative biodiversité renforce la pesée des intérêts, qui a fait ses preuves, sans la modifier. Elle augmente ainsi tant la sécurité juridique que la sécurité de la planification, ce qui est aussi très important pour les investissements.

Une approche globale

L'initiative prône une perspective globale plaçant la transition énergétique, la protection du climat et la sauvegarde de la biodiversité sur le même plan et évitant ainsi les atteintes inutiles à la nature et au paysage. Une telle approche permet un développement durable qui allie les objectifs écologiques et énergétiques.

Éviter les atteintes inutiles au climat, à l'environnement, à la biodiversité

L'initiative définit des règles permettant de garantir que les projets d'énergie renouvelable aient le moins d'impact possible sur les milieux naturels les plus précieux. C'est la seule façon de préserver la biodiversité et de protéger le climat.

Acceptation par la population

Une approche intégrée combinant la protection du climat et celle de la biodiversité avec le développement des énergies renouvelables augmente l'acceptabilité des projets énergétiques par la population. L'Initiative biodiversité encourage un débat équilibré et contribue au développement de projets soutenus par la collectivité.

Canal Aar-Hagneck | Berne

On peut citer comme exemple positif le renouvellement de la concession de la centrale hydroélectrique de Hagneck (BE). La production d'électricité a été augmentée d'environ 40% sans préjudice pour la biodiversité. Si les dispositions de protection sont appliquées rigoureusement par le Canton, la biodiversité peut même y gagner.

[En savoir plus](#)



La centrale hydroélectrique de Hagneck, sur le lac de Biene.

© BKW

Centrale hydroélectrique de Schils | Saint-Gall

La centrale hydroélectrique de Schils à Flums a plus de 100 ans. Elle démontre qu'il est possible d'augmenter la production d'électricité (de 20%), tout en appliquant les nouvelles dispositions plus strictes en matière de protection des eaux.

[En savoir plus \(en allemand\)](#)



Le nouveau système de captage de la centrale de Schils peut être franchi par les poissons et les sédiments.

© SAK

Questions et réponses

Pourquoi le développement désordonné des énergies renouvelables constitue-t-il un problème pour la nature et en particulier pour la biodiversité ?

Si des installations sont réalisées sans une planification soignée et sans une évaluation complète de leur impact sur la nature, les espèces et les milieux naturels rares et menacés peuvent être atteints dans leur existence même. Cela accentue la crise de la biodiversité. Toutefois, la nouvelle loi pour l'électricité, en prévoyant des zones appropriées pour les installations solaires et éoliennes,

mise déjà sur une prise en compte précoce de la biodiversité au stade de la planification et requiert des cantons qu'ils disposent de données suffisantes ou, le cas échéant, qu'ils procèdent à des relevés complémentaires. De cette façon, la protection du climat et celle de la biodiversité peuvent aller de pair.

Pourquoi l'utilisation efficace et rationnelle de l'énergie contribue-t-elle à la conservation de la biodiversité ?

L'énergie qui n'est pas consommée, mais économisée, ne doit pas être produite. Plus on parvient à réduire la consommation d'énergie, moins il est nécessaire de construire des installations de production d'électricité. Cela diminue la pression à implanter de telles installa-

tions dans des zones encore libres de constructions. C'est pourquoi les gains d'efficacité apportent une contribution importante tant à la lutte contre la crise climatique qu'à la lutte contre la crise de la biodiversité.

Comment la biodiversité peut-elle aider à lutter contre la crise climatique ?

Les quatre maîtres d'œuvre de l'accord de Paris sur le climat ont souligné avec force que le respect de l'objectif de 1,5°C n'est pas atteignable sans une meilleure protection des écosystèmes¹²! La régénération des marais¹³, des prairies naturelles et des forêts permet de fixer durable-

ment le dioxyde de carbone (CO₂). Cela nécessite beaucoup moins d'énergie et s'avère beaucoup moins coûteux que les procédés industriels consistant à « capturer » le CO₂ de l'air et à le stocker, par exemple dans le sous-sol.

L'Initiative biodiversité entrave-t-elle le développement des énergies hydraulique et éolienne ?

L'énergie hydraulique est développée jusqu'à la limite de la capacité de tolérance écologique, parfois même au-delà. Les potentiels raisonnablement exploitables sont utilisés depuis longtemps déjà, et le développement ne peut se poursuivre qu'au prix de coûts écologiques, mais aussi économiques, élevés. L'Initiative biodiversité ne vient pas modifier cette situation. Continuer à développer l'énergie hydraulique notamment par le biais de nouvelles petites centrales hydroélectriques n'est pas nécessaire pour la

transition énergétique. Le développement des barrages et des installations éoliennes fait partie de la loi pour l'électricité, que les organisations de protection de la nature qui forment l'Association de soutien à l'initiative ont soutenue. La biodiversité doit être étudiée sérieusement et prise en compte de manière adéquate dès le départ lors de la planification de nouvelles installations. C'est ainsi que l'on pourra réaliser une transition énergétique respectueuse de la nature.

La protection des monuments et des sites fait-elle obstacle à la transition énergétique ?

Non. Le succès de la transition énergétique n'est pas affecté par la protection des beaux sites et des monuments exceptionnels. Seuls 3,5 % des bâtiments et installations sont protégés en Suisse. Il s'agit notamment de bâtiments d'habitation, d'églises, de bâtiments industriels,

de fortifications militaires ou de ponts. Ces joyaux du patrimoine bâti font partie de notre héritage national et revêtent une grande importance culturelle et économique, et pas seulement pour le tourisme.

Sources

¹² [Paris agreement for nature imperative at Cop15, architects of climate deal say](#) (En anglais)

¹³ [CO₂ kompensieren, in Hochmoore investieren](#) (En allemand)